RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°27/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 01 avril 2021
Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, Mme CAMPS Séverine, M. M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M. DECROCK Frédéric, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DELANNE Claude, M. FILELLA Davis, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M. ROGÉ Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRE Patricia, Mme Eva SOUBIELLE
Excusés : Monsieur CAYUELA Jean-Marie donne pouvoir à M Claude DELANNE, M Franck PENEL
Secrétaire de séance : M. Pierre ROGE

Objet : Vote du Budget 2021

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée le Budget Primitif 2021 qui conformément à l'instruction comptable M 14 s'équilibre en dépense et en recette de la manière suivante :

- Section Fonctionnement :
  - Dépenses : 2.850.124,03 €
  - Recettes : 2.850.124,03 €
- Section Investissement :
  - Dépenses : 1.068.558,43 €
  - Recettes : 1.068.558,43 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **VOTE** le Budget Primitif 2021 tel que présenté

Nombre de votants : 21
Pour : 21
Abstention : 0
Contre : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François BONNEAU

MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 09 avril 2021